

Séance ordinaire  
Conseil d'établissement  
École L'Odyssee

Date : Mercredi 27 septembre 2023  
Heure : 18h30  
Endroit : École L'Odyssee porte #1

*Pour participer à la période de questions du public, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire à la rencontre par courriel avant le mardi 26 septembre 16h à :*

[ecole.odyssee@cssc.gouv.qc.ca](mailto:ecole.odyssee@cssc.gouv.qc.ca)

Compte-rendu

1. Mot de bienvenue et nouvelles de l'école

Madame Maude Laflamme, directrice, souhaite la bienvenue aux membres et fait les présentations. Elle donne les nouvelles de l'école et informe les membres sur le début de l'année scolaire.

2. Période de questions réservée au public

Aucun public présent

3. Ordre du jour

3.1. Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ** par madame Tanya Gendron, et résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

Mot de bienvenue et nouvelles de l'école

Période de questions réservée au public

Ordre du jour

3.1 Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal du 7 juin 2023

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Formation obligatoire et dénonciation d'intérêts pour tous

Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil

Règles de régie interne et calendrier des rencontres

Sorties éducatives et voyages

Adoption du projet éducatif 2023-2027

Approbation demandes de dons et commandites

Représentant de la communauté

Parole au représentant du comité de parents

Autres sujets

#### 4. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2023

**ATTENDU** que l'école L'Odyssée a fait parvenir une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 7 juin 2023 à tous les membres du conseil d'établissement.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Solène Hautot, et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

CÉ : 068  
23-24-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5. Élection à la présidence et à la vice-présidence

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 56 et 107 de la *loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement procède à l'élection à la présidence et à la vice-présidence.

**CONSIDÉRANT** que madame Tanya Gendron est le seul membre parent à se proposer pour la présidence et que madame Marie-Eve Simard est le seul parent à se proposer à la vice-présidence.

Madame Tanya Gendron et madame Marie-Eve Simard sont élues par acclamation respectivement au poste de présidente et vice-présidente.

CÉ : 068  
23-24-03

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 6. Formation obligatoire et dénonciation d'intérêts

En vertu des articles 53 et 70 de la *loi sur l'instruction publique*, la direction présente la [formation obligatoire](#) que tous les membres du conseil d'établissement doivent compléter. Tous les membres complètent le formulaire de dénonciation d'intérêts.

#### 7. Règles de régie interne et calendrier des rencontres

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 67 ET 108 de la *loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement établit les règles de régie interne et le calendrier des séances du conseil.

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués par le conseil d'établissement en 2022-2023 pour la mise à jour les règles de régie interne.

**CONSIDÉRANT** le calendrier suggéré par la direction.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Carpentier d'adopter les règles de régie interne et le calendrier des rencontres.

CÉ : 068  
23-24-04

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 8. Sorties éducatives et voyages

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 87 de la *loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement.

**CONSIDÉRANT** les tableaux présentant les activités et les coûts prévus au service de garde, pour les sorties éducatives et pour les voyages en 2023-2024.

**CONSIDÉRANT** l'article 11.7 des règles de régie interne du conseil d'établissement.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Tanya Gendron d'approuver les activités, les sorties et les voyages présentés dans les tableaux.

CÉ : 068  
23-24-05

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### 9. Adoption du projet éducatif 2023-2027

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 74, 75, 109 et 109.1 de la *loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit analyser la situation de l'établissement, adopter le projet éducatif et le transmettre au Centre de services scolaire de la Capitale.

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées en 2022-2023 auprès de l'équipe-école, du conseil d'établissement et des parents.

**CONSIDÉRANT** les informations transmises pendant le processus de création du projet éducatif.

**CONSIDÉRANT** le document du projet éducatif qui a été envoyé aux membres et qui a été adopté par l'équipe-école le 18 septembre dernier.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Eve Simard d'adopter le projet éducatif 2023-2027 et de le transmettre au Centre de services scolaire de la Capitale.

CÉ : 068  
23-24-06

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Approbation demandes de dons et commandites

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 94 et 110.4 de la *loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement détermine les activités de financement.

**CONSIDÉRANT** les nombreux projets pour lesquels l'école souhaite faire des demandes de financement, de dons ou de commandites.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Philippe Boisvert de permettre à l'école de faire différentes demandes de financement auprès d'organismes, d'élus gouvernementaux et des demandes de commandites auprès de différentes entreprises.

CÉ : 068  
23-24-07

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Représentant de la communauté

Aucun représentant de la communauté n'a accepté à ce moment-ci de se joindre au conseil d'établissement. Madame Maude Laflamme consulte les membres du conseil d'établissement pour obtenir des suggestions.

12. Parole au représentant du comité de parents

Madame Marie-Eve Simard, représentante au comité de parents, informe les membres que les rencontres n'ont pas encore commencé et que la prochaine rencontre aura lieu le 3 octobre prochain.

13. Autres sujets

Aucun

**Levée de la séance**

À 19h26, il est proposé par madame Andrée-Anne Verret, et résolu que la séance soit levée.

CÉ : 068  
23-24-08

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ